

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
50e séance
tenue le
vendredi 20 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 50e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS Y RELATIVES (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/42/PV.50
10 décembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS Y RELATIVES

M. GARCIA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Notre commission va maintenant procéder à l'analyse des questions liées à la sécurité internationale faisant l'objet des points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour.

Alors que nous abordons l'examen de ces questions, il est extrêmement important de rappeler toute une série de principes sans lesquels la sécurité internationale serait difficilement réalisable, principes qui, d'une manière ou d'une autre, trouvent leur source dans la Charte des Nations Unies. Cependant, ils sont souvent l'objet de violations ou de mépris, ce qui ne va pas sans conséquence négative sur l'instauration d'un climat de paix et de sécurité permettant à nos peuples de vivre dans la tranquillité.

Il est indéniable que, pour assurer le renforcement de la sécurité internationale, il est indispensable que les Etats s'abstiennent d'intervenir dans les affaires intérieures ou extérieures des autres Etats. Il faut également qu'existent des relations amicales et de coopération entre les Etats et que soient totalement éliminés le recours ou la menace du recours à la force, l'intervention, l'ingérence, la domination coloniale et tous types de mesures coercitives, qu'elles soient de nature politique ou économique, visant à porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des Etats.

Le règlement pacifique des différends, l'élimination des foyers de crise dans le domaine international, ainsi que l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial plus juste, contribueraient considérablement au renforcement de la sécurité internationale.

Pour parvenir au renforcement de la sécurité internationale et commencer réellement à prendre des mesures sérieuses pour améliorer les rapports entre les Etats, il est indéniable qu'un des éléments indispensables est la nécessité de freiner la course aux armements et, ce qui est encore plus souhaitable, d'entamer un processus de désarmement général et complet entraînant l'élimination totale du danger de la guerre et la transformation de l'industrie des armes en une industrie produisant des biens qui répondent aux besoins de la population mondiale.

M. García (Cuba)

Mais il existe une autre condition fondamentale si l'on veut assurer une paix durable : faire en sorte que toutes mesures prises dans le cadre du désarmement stimulent également le développement. Il faut que les ressources naturelles, économiques et techniques consacrées aujourd'hui à la guerre soient destinées à améliorer les conditions de vie des pays les moins développés, à créer une base industrielle leur permettant de produire ce dont ils ont besoin pour leur consommation, à garantir l'éducation et la santé de tous leurs citoyens. En effet, la paix n'est pas concevable sans le développement, et réussir le développement sans la paix et le désarmement est une tâche tout à fait impossible à assumer.

La résolution 41/90, qui s'intitule "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", est très précieuse pour contribuer à la promotion de la paix. Les objectifs de cette résolution revêtent une importance capitale dans la situation internationale actuelle. Il est indéniable que tous les pays doivent s'efforcer de résoudre les problèmes complexes que soulèvent cette résolution, et nous constatons avec plaisir qu'un grand nombre d'Etats ont commencé à rechercher ou à adopter des mesures visant à régler ces problèmes, auxquels il faut ajouter ceux qui font encore obstacle à la réalisation d'un tel objectif.

Il est évident que dans ce processus, les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer, soit en appuyant les initiatives de tout genre visant à renforcer la sécurité internationale, soit en jouant un rôle actif dans ce processus. Les Nations Unies doivent redoubler d'efforts pour trouver une solution aux problèmes soulevés dans la résolution 41/90 et révéler à l'opinion publique internationale tous les obstacles qui empêchent que leurs actions se transforment en mesures concrètes destinées à renforcer la paix et la sécurité internationales.

En dépit des nombreux efforts des Nations Unies, quelques foyers de tension subsistent, qui menacent la paix et la sécurité internationales. La situation en Afrique australe en est l'illustration. Elle est beaucoup plus critique en Afrique du Sud où la majorité noire est soumise au régime haï de l'apartheid et où se poursuit une politique d'agression constante contre des Etats voisins comme l'Angola, pays contre lequel l'armée sud-africaine a récemment effectué des opérations aux côtés des bandes armées de l'UNITA. Le problème toujours en suspens de l'indépendance de la Namibie signifie non seulement une aggravation de la

M. García (Cuba)

situation de crise dans la région, mais témoigne également d'un mépris à l'égard du rôle des Nations Unies vis-à-vis de ce territoire.

Le Moyen-Orient est le théâtre de tensions croissantes. L'absence de solutions au problème palestinien et l'attitude adoptée par Israël du fait de son "alliance stratégique" avec les Etats-Unis continuent de représenter un véritable danger pour la région, notamment pour le monde arabe. De plus, la situation dans le golfe Persique devient de plus en plus explosive et complexe. Aussi est-il de plus en plus indispensable de restaurer la paix dans la région.

En Amérique centrale, il convient de signaler que des mesures positives ont été prises pour tenter, dans un proche avenir, d'aboutir au renforcement de la paix et de la sécurité dans la région. Ce processus, qui s'appuie sur l'accord signé par les présidents d'Amérique centrale à Esquipulas, montre qu'il est possible de progresser vers l'instauration d'une meilleure entente entre les pays et d'améliorer les relations lorsqu'il y a volonté politique réelle d'y parvenir. L'initiative louable du Costa Rica a été bien accueillie par tous les gouvernements ou, pour être plus précis, par la quasi-totalité de ces gouvernements. En effet, il était prévisible que la seule idée que l'on puisse aboutir à la paix en Amérique centrale, que les peuples puissent choisir eux-mêmes leur destin, qu'il ne sera plus nécessaire de dépenser d'autres millions de dollars pour semer la destruction et la mort, constitue une véritable crise pour les stratèges de l'impérialisme. Ils ont prétendu que ces accords mettaient en danger leur prétendue sécurité nationale et qu'ils pourraient être ni plus ni moins qu'une première mesure destinée à permettre aux pays de décider eux-mêmes ce qu'ils entendent faire, ce qui n'est nullement prévu dans le cadre de la politique extérieure de l'actuel Gouvernement américain.

Les mesures prises par le Nicaragua pour respecter cet accord prouvent la détermination et la bonne volonté de son gouvernement, qui souhaite aboutir au plus vite au règlement d'un problème d'ordre intérieur, dont la persistance n'est que la conséquence de la politique d'ingérence des Etats-Unis, en violation de la souveraineté du Nicaragua. Afin de renforcer la paix et la sécurité internationales dans la région, il convient de mettre fin à ce type d'ingérence, d'éliminer totalement les manoeuvres militaires qui visent à intimider les pays d'Amérique centrale et d'adopter des mesures coercitives, tant sur le plan

M. García (Cuba)

politique qu'économique, et de respecter la volonté, l'indépendance et la souveraineté des Etats.

Ma délégation juge très important d'appliquer effectivement la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. C'est pourquoi elle appuie pleinement les idées énoncées dans cette déclaration, qui reposent sur les principes de la Charte des Nations Unies et visent à renforcer le rôle de l'Organisation dans le règlement pacifique.

Les Nations Unies ont un rôle clef à jouer dans le renforcement de la coopération et l'entente entre les nations, ce qui est un impératif du monde contemporain. Il faut que les Nations Unies entament des négociations et aboutissent à des règlements qui conduisent à la solution des conflits et au renforcement de la paix.

Cet organe incarne le véritable espoir des peuples du monde, en particulier des peuples des pays en développement, de voir s'instaurer une situation économique plus stable, juste et équitable qui stimulerait le développement, leur assurerait les moyens de subsistance nécessaires et supprimerait les échanges inégaux, grâce à l'édification d'un nouvel ordre économique internationale. Tout ceci contribuerait grandement au maintien de la paix dans le monde.

Pour y parvenir, il faut créer un système global de paix et de sécurité internationales qui garantisse l'adoption de mesures pratiques conformément aux principes de la Charte et se fonde essentiellement sur les éléments fondamentaux de la paix mondiale, à savoir la relation avec le désarmement, la solution pacifique des différends, le développement économique et la coopération internationales. Ma délégation appuie totalement l'initiative de créer un tel système, qui servirait les intérêts des pays en développement et les mettrait à même d'affronter au mieux, dans le cadre des Nations Unies et de leur charte, les réalités de l'ère nucléaire.

M. García (Cuba)

Pour parvenir au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, il est indispensable que la communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies et mue par la volonté politique nécessaire, se décide à changer la pratique irrationnelle actuelle du gaspillage mondial annuel de mille milliards de dollars en armements, alors que 180 milliards seulement sont consacrés à l'éducation et un peu plus de 100 milliards à la santé publique. Il est beaucoup plus utile à l'humanité que chaque enfant ait un livre à lire et du pain à manger chaque jour plutôt que de voir un soldat recevoir un fusil; il faut que l'on comprenne qu'il est préférable qu'un médecin puisse sauver la vie d'un patient plutôt que de voir une bombe tuer des centaines d'êtres humains.

Pour terminer, je voudrais citer le Président Fidel Castro qui dans un discours récent a évoqué cette situation en disant :

"... Ne doutons pas qu'un jour l'histoire se souviendra de ce mois d'octobre 1987 comme marquant l'année où, pour la première fois, les armes nucléaires ont commencé à être détruites et où une période de paix définitive et d'espoir a commencé pour l'humanité qui vivait, et vit encore, sous la terreur de l'autodestruction et de l'ignominie d'une misère qui chaque année tue autant d'enfants du tiers monde que 100 bombes nucléaires."

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Tout au long de sa longue histoire mouvementée, la Méditerranée a occupé une place de choix et a eu une grande influence sur l'évolution de l'ensemble des affaires internationales. Du fait de son importance géostratégique et politique, au carrefour des voies maritimes et des axes routiers, des cultures et des civilisations, la Méditerranée a été au coeur des intérêts et l'objet de rivalités de puissances extérieures à la région pendant des siècles.

La situation a à peine changé aujourd'hui. L'accumulation d'armes de destruction massive et la présence militaire accrue de puissances non méditerranéennes a fait de cette région l'un des principaux théâtres de la rivalité des blocs. Des pressions extérieures, y compris parfois le recours à la force armée, visant à influencer ou à réorienter l'évolution intérieure dans certains pays, notamment non alignés, se font encore sentir aujourd'hui.

L'impasse actuelle et l'absence provisoire d'incidents graves ne doivent pas nous amener à penser que le risque d'une nouvelle escalade a été éliminé. Les divergences existent et les conflits encore en suspens dans la région sont des sources latentes de conflagrations encore plus dangereuses.

M. Pejic (Yougoslavie)

En tant que pays méditerranéen, européen et non aligné, la Yougoslavie suit la situation dans cette région avec un très vif intérêt et beaucoup d'inquiétude. Elle a toujours estimé que les causes profondes de cette situation tiennent à la politique de force, d'intervention et d'ingérence dans les affaires intérieures des pays de la région. Nous avons toujours été convaincus que le dialogue, les négociations et la coopération équitable constituent le seul moyen de régler les problèmes et conflits encore en suspens dans la région de la Méditerranée, quelles que soient leur nature et leur gravité.

Je répéterai donc que nous ne pouvons absolument pas accepter que des puissances extérieures utilisent les foyers de crise actuels, enracinés dans l'héritage lourd et complexe du passé, et les vagues de terrorisme qui résultent de notre incapacité à régler ces crises, comme prétexte à une intervention ou ingérence.

La Yougoslavie a un intérêt vital à la promotion et au renforcement de la paix et de la stabilité en Méditerranée, car c'est un élément indispensable de sa propre sécurité. Avec les autres pays non alignés, mon pays s'efforce depuis quelque temps d'engager un processus pacifique permettant de surmonter la situation actuelle et d'apporter une solution durable aux problèmes de la région.

Sur l'initiative des pays non alignés, l'Assemblée générale des Nations Unies a inscrit à sa trente-septième session un nouveau point à son ordre du jour, intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée".

Les activités des pays non alignés ont également été déployées dans le même esprit au niveau régional. Les réunions ministérielles des pays non alignés, tenues à La Valette, à Malte, en 1984, et à Brioni, en Yougoslavie, du 3 au 4 juin de cette année, ont montré que nos pays s'efforcent sincèrement de consacrer leurs efforts et leurs énergies à l'amélioration de la situation dans la région. Ces réunions ont débouché sur un certain nombre de propositions et initiatives visant à établir une coopération équitable et globale entre les pays de la Méditerranée et à faire de la région une zone de paix et de sécurité.

La réunion des Ministres des affaires étrangères de la Méditerranée de Brioni a réaffirmé l'importance et la nécessité du dialogue, des consultations et des efforts conjoints des Etats méditerranéens membres du Mouvement des pays non

M. Pejic (Yougoslavie)

alignés et des autres pays européens et méditerranéens afin de surmonter les problèmes non encore réglés qui assombrissent cette situation et sont cause de tension en Méditerranée.

Les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés soulignent notamment l'importance qu'il y a à intensifier et encourager les contacts dans tous les domaines où existent des intérêts communs et de véritables possibilités de coopération entre pays méditerranéens sur la base de l'égalité et des avantages mutuels. Le succès de ces efforts, qui bénéficient du plein appui du Mouvement des pays non alignés, contribuerait considérablement à créer des conditions favorables à l'élimination progressive des obstacles au développement social et économique accéléré des pays méditerranéens non alignés et des autres pays du bassin méditerranéen.

Le dialogue qui a été établi à la suite de la réunion de Brioni entre les pays méditerranéens d'Europe et la Communauté économique européenne quant à la nécessité de développer une coopération équitable et un partenariat dans tous les domaines d'intérêt commun et le dialogue avec l'Union soviétique et les Etats-Unis sur les rapports entre la sécurité et le désarmement en Europe et dans la Méditerranée sont très encourageants. L'évolution récente des rapports soviéto-américains, les perspectives d'un accord entre les deux superpuissances sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et de plus courte portée, dont, pensons-nous, les dispositions engloberont la Méditerranée, sont une source d'espoir légitime pour les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés, qui estiment que de telles démarches pourraient apporter une contribution positive à l'ensemble de la situation dans la région.

Nous sommes convaincus que cela contribuerait à instaurer une plus grande confiance, ouvrant de nouvelles voies à une solution générale des problèmes actuels de la région. Pour y parvenir, il est indispensable d'empêcher un renforcement de la militarisation de la région; il faut démanteler les arsenaux des puissances et des blocs n'appartenant pas à la région et consacrer des efforts concrets à faire disparaître les foyers de crise actuels qui existent parfois depuis des décennies et qui ont maintenu la Méditerranée au seuil d'un conflit armé aux proportions plus vastes.

M. Pejic (Yougoslavie)

Les tentatives faites pour aborder les problèmes existants en partant de la position dictée par les intérêts étroits des politiques de bloc et par l'ambition de modifier l'équilibre précaire des forces pour en tirer un avantage personnel, ne pourraient que créer de nouveaux obstacles et difficultés dans la recherche de solutions et auraient également des conséquences négatives très graves pour la paix et la sécurité mondiales.

Nous estimons que tous les efforts déployés pour atténuer la tension et régler les problèmes existants doivent tenir compte des véritables intérêts et aspirations des peuples et des pays de la région qui doivent décider librement et indépendamment de leur destin. Il est grand temps d'agir ensemble, au sein des Nations Unies, avec plus de détermination que par le passé pour régler par des moyens pacifiques les causes actuelles de tension et de crise dans la région. Une contribution concrète dans ce sens serait la convocation rapide d'une conférence internationale sur le Proche-Orient, avec une participation égale de toutes les parties directement intéressées, y compris l'O.N.P., en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. A notre avis, c'est le seul moyen réaliste à l'heure actuelle de trouver une solution juste et durable au conflit israélo-arabe et à la question de Palestine, qui est au coeur de ce conflit.

M. Pejic (Yougoslavie)

Nous appuyons pleinement le rétablissement rapide de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban grâce à l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Une condition préalable indispensable pour y parvenir est d'obtenir le retrait total et immédiat des troupes israéliennes du territoire libanais, ce qui permettrait au Liban de choisir librement et dans l'indépendance la voie de son propre développement intérieur.

Nous sommes partisans d'une solution rapide du problème de Chypre sur la base du plein respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du statut non aligné de Chypre. Dans ce contexte, nous condamnons toute tentative visant à diviser ce pays. Nous estimons aussi qu'il ne saurait y avoir de solution durable à ce problème sans le retrait complet des troupes étrangères de l'île et sans un accord entre les deux communautés ethniques.

Au cours de ces quelques dernières années, la Méditerranée a été le théâtre d'actes de terrorisme perpétrés par des individus, des groupes et, assez souvent, par certains Etats.

La Yougoslavie, elle-même cible fréquente d'attaques terroristes insensées par le passé, condamne énergiquement toute forme de terrorisme, quels qu'en soient les motifs et les auteurs. Je tiens à rappeler une fois encore que mon pays reste entièrement disposé à participer activement à toute mesure visant à réprimer et à éliminer une fois pour toutes ce fléau. Les actes terroristes font non seulement d'innocentes victimes, mais sèment aussi le soupçon et la méfiance dans les relations internationales et mettent souvent en péril l'intégrité territoriale et la sécurité des Etats. Toutefois, il convient de souligner à cette occasion que la lutte des pays et des peuples coloniaux et leurs mouvements de libération en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance ne constituent pas un acte de terrorisme et ne devraient pas y être assimilés. Après tout, la légitimité de cette lutte est réaffirmée dans de nombreux documents et décisions des Nations Unies.

L'expérience a prouvé qu'une rivalité de blocs et une présence militaire ne sont pas des facteurs de paix et de stabilité. En fait, ils ne font qu'exacerber la situation et accroissent la méfiance et les divergences qui existent déjà, notamment dans la région de la Méditerranée.

Etant donné la situation actuelle dans la Méditerranée, la seule option réaliste est de jeter les bases d'une coopération généralisée et équitable et de la coexistence, en respectant pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et

M. Pejic (Yougoslavie)

les besoins propres à chaque pays en ce qui concerne son développement, notamment pour ce qui est de son système politique intérieur et de son idéologie. Depuis de nombreuses années, les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés ont fait des efforts particuliers pour lancer et encourager une coopération équitable dans la région, fondée sur des avantages mutuels dans tous les domaines d'intérêt commun pour les pays de la région et pour les autres pays européens qui sont leurs partenaires naturels. C'est depuis longtemps l'orientation que se sont fixée les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés et c'est ce qui en indique l'importance. Comme il est dit dans le Programme d'action pour la promotion de la coopération économique entre les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés, elle représente une contribution importante à l'accroissement de la sécurité dans la région de la Méditerranée. Nous escomptons donc que ces initiatives et propositions des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés, qui ont été bien accueillis par les pays méditerranéens et autres d'Europe, se traduiront par des programmes conjoints d'action et de coopération dans l'intérêt de la paix et de la stabilité de la région.

Les premiers résultats de la coopération entre les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés dans les domaines de l'environnement, de l'économie, de la science et de la technique, du tourisme, de la culture, des arts et des sports ne révèlent qu'une partie des possibilités qui existent dans cette région. La coopération régionale des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés a également prouvé que, malgré certaines divergences entre ces pays, ils ont beaucoup d'intérêts communs. Une réunion d'experts des pays non alignés pour le plan et le développement, qui s'est tenue à Belgrade en février 1987, a indiqué d'énormes possibilités de coopération fructueuse et efficace dans un certain nombre de domaines, y compris l'information, le commerce et les services, l'agriculture, la production alimentaire et les pêcheries, ainsi que les finances. Des possibilités importantes de coopération dans les domaines industriels et des transports ont déjà été signalées.

Dans ce contexte, il convient en particulier d'évoquer l'idée émanant de la réunion de Brioni des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés visant à créer un forum méditerranéen qui serait un cadre multidisciplinaire pour la promotion de la coopération dans la région et qui comprendrait non seulement des représentants gouvernementaux mais également des institutions scientifiques,

M. Pejic (Yougoslavie)

éducatives, culturelles, artistiques et autres, ainsi que d'éminentes personnalités spécialisées dans les études méditerranéennes.

La Yougoslavie souhaite voir s'entamer un vaste échange de contacts et d'informations entre les pays de la région pour promouvoir leur compréhension réciproque car ce n'est que par une meilleure connaissance réciproque et un plus grand respect des besoins spécifiques propres au développement intérieur de nos pays que l'on arrivera à éviter et à surmonter de nombreux malentendus. Il faut s'attendre à ce que la prochaine réunion ministérielle des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés, qui doit avoir lieu à Alger en 1988, donne un nouvel élan dans cette voie.

Les efforts des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés visant à améliorer la situation dans la Méditerranée et à transformer cette région en une zone de paix, de sécurité et de coopération ont toujours bénéficié du plein appui des Nations Unies. Nous sommes persuadés que l'Organisation mondiale peut apporter sa propre contribution, une contribution de poids, à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région, en se fondant sur les principes de la Charte des Nations Unies et, notamment, sur la nécessité du respect intégral et de la reconnaissance des intérêts authentiques et des aspirations des pays et des peuples de la région.

Nous sommes également convaincus que la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Vienne affirmera encore plus vigoureusement l'interdépendance entre la sécurité de l'Europe et celle de la Méditerranée et répondra positivement à l'appel des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés pour que des consultations et une coopération s'instaurent entre les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et tous les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés sur les problèmes relatifs à la Méditerranée. Nous sommes convaincus que cela pourrait apporter une contribution de valeur à l'instauration d'un meilleur climat et à la détente dans la région de la Méditerranée, ce qui serait dans l'intérêt de tous.

Ce qui importe encore davantage, c'est de permettre aux pays de la région de résoudre eux-mêmes les divergences et les différends existant entre eux, en partant de leurs intérêts et de leurs propres besoins spécifiques, sur la base du respect intégral de la Charte des Nations Unies et dans le but de renforcer la paix, la sécurité et le développement stable dans la région.

M. MURIN (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : La question d'un système global de paix et de sécurité internationales suscite à juste titre un vif intérêt et retient largement l'attention des Etats Membres des Nations Unies. La garantie de la sécurité internationale dans le monde contemporain est une tâche cruciale pour tous les Etats, de même que pour les Nations Unies.

Les Etats socialistes n'ont cessé de militer en faveur d'une garantie de sécurité pour tous les Etats sur une base d'égalité, et ce dans tous les domaines des relations internationales. A l'occasion de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie, qui s'est tenue récemment à Prague, l'importance que nous accordons à un examen constructif des propositions tendant à mettre en place un système global de paix et de sécurité internationales pendant la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale a été soulignée. Par ailleurs, il a été signalé également qu'un tel système devrait fonctionner sur la base de la Charte des Nations Unies et dans le contexte de l'Organisation. A ce propos, les participants à la réunion se sont prononcés en faveur d'un renforcement du rôle de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général et ont formulé l'espoir que l'Assemblée générale pourrait donner une impulsion nouvelle à un dialogue international constructif sur ces questions.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

Dans la Charte des Nations Unies, les Etats Membres ont énoncé les principes fondamentaux du maintien de la paix et de la sécurité internationales et ils ont créé un mécanisme permettant de les mettre en oeuvre. Ces principes ainsi que le système de sécurité collectif consacré à la Charte des Nations Unies doivent devenir la base prioritaire et irremplaçable de tous les efforts que nous déployons de concert en vue de renforcer la sécurité générale dans tous les domaines des relations internationales.

C'est pourquoi ce système de paix et de sécurité internationales est envisagé avant tout comme un système de garantie de réalisation efficace des buts et principes de la Charte des Nations Unies compte tenu des réalités et des exigences du monde d'aujourd'hui.

Le monde contemporain est interdépendant et, en même temps, divisé. Il est divisé non seulement en systèmes sociaux mais également en pays dotés et non dotés de l'arme nucléaire. Il est partagé entre les Etats qui appartiennent à des alliances politico-militaires et ceux qui n'en font pas partie; entre les Etats qui ont atteint un niveau de développement économique élevé et les pays qui souffrent du sous-développement. En conséquence, les membres de la communauté internationale envisagent le concept de sécurité internationale sous des optiques très différentes. Le conflit croissant entre le niveau de développement atteint par de nombreux pays et la pensée traditionnelle ainsi que l'absence de solution à de nombreux problèmes engendrent un renforcement des tensions internationales et affaiblissent les possibilités d'assurer la sécurité pour tous.

Dans ce contexte, l'idée d'un système global de paix et de sécurité exprime la nécessité véritable d'aborder sous un jour différent les problèmes qui préoccupent aujourd'hui le plus l'humanité. Cette idée part du principe que notre monde contemporain se caractérise tout particulièrement par l'interdépendance de tous les Etats et de tous les peuples et, partant, de tous les processus globaux. Aujourd'hui, la garantie de sécurité nationale exige donc avant tout un changement radical des attitudes et des démarches traditionnelles.

L'unité du monde contemporain et l'interdépendance de tous les domaines de la vie internationale nous obligent à résoudre toutes les questions de sécurité internationale dans un contexte global. Il ne faut pas oublier que, dans le monde d'aujourd'hui, les paramètres de la sécurité de tout Etat vont bien au-delà du contexte purement politique ou militaire, quelle que soit son importance dans le

M. Murin (Tchécoslovaquie)

système des relations internationales. Du point de vue de la sécurité, les questions économiques, humanitaires et écologiques revêtent désormais une importance tout aussi grande.

L'existence de tout un ensemble de problèmes concrets de sécurité tous liés entre eux et qui se font jour dans tous les domaines constitue un facteur objectif de la vie internationale. Le système global de paix et de sécurité aurait pour but de créer des conditions propres à la recherche de solutions à tous ces problèmes sur une base de coopération et par des moyens exclusivement non violents. Ainsi, les contradictions entre les intérêts des Etats non seulement pourraient peu à peu s'aplanir mais pourraient devenir la force motrice de cette recherche de solutions aux grands problèmes du monde contemporain et du progrès de la civilisation.

Le concept de sécurité générale doit être dynamique. Ce doit être un modèle de relations internationales fondé sur la mise en oeuvre systématique de la Charte des Nations Unies et sur le renforcement du système de sécurité collective qu'elle prévoit. Le caractère dynamique de ce concept réside dans sa possibilité de réunir toutes les exigences de notre ère spatiale et nucléaire dans le cadre d'un système unique et, de plus, d'explorer toutes les possibilités de renforcer la sécurité internationale dans les différents domaines des relations internationales.

La réalisation d'une sécurité internationale complète sous-entend le respect mutuel des intérêts réels des Etats et la garantie d'un équilibre entre ces intérêts dans tous les domaines des relations internationales à l'échelle mondiale. Il ne faut jamais oublier que la sécurité d'un Etat quel qu'il soit ne saurait être garantie que dans des conditions de sécurité pour tous dans le cadre d'une sécurité internationale globale et jamais au détriment de la sécurité d'autres Etats. Il est évident que, dans la hiérarchie des intérêts nationaux et mondiaux au niveau le plus élevé, il existe tout de même des intérêts communs à toute l'humanité. Cela signifie que la solution des problèmes pratiques de sécurité devra tenir compte des valeurs humaines en général et, par conséquent, sous-entend le non-recours à la force sous quelque forme que ce soit. Cela sous-entend également la garantie du droit de chaque peuple et de chaque être humain à vivre dans des conditions de paix et de respect des droits de tous les peuples de choisir leurs propres systèmes social, politique et économique. Nous

M. Murin (Tchécoslovaquie)

sommes convaincus que la Charte des Nations Unies constitue une base suffisamment concrète et complète pour que puisse être garanti un équilibre entre les intérêts de tous les Etats et groupes d'Etats dans notre monde spatial et nucléaire.

Le concept de sécurité est tout à fait incompatible avec une politique fondée sur la supériorité de certains Etats sur d'autres. Pour assurer une sécurité complète, il faut respecter rigoureusement et systématiquement les principes de la Charte des Nations Unies et les autres normes généralement reconnues de la vie internationale et garantir la primauté du droit international dans les relations entre Etats. La coopération internationale en matière de sécurité, et notamment en ce qui concerne la mise en place de normes fondamentales des relations internationales, ne doit pas être soumise à l'influence de motivations idéologiques.

La coexistence pacifique entre Etats doit être le cadre universel dans lequel pourront être créés un système de sécurité globale et un système mis à jour des relations internationales.

La proposition tendant à créer un système de paix et de sécurité internationales que nous présentons ici concerne en réalité la survie et le développement de la civilisation dans les conditions de notre monde spatial et nucléaire.

Il est évident que l'orientation fondamentale des efforts communs des Etats en vue de garantir la sécurité pour tous doit viser la fin de la course aux armements et le désarmement, en premier lieu dans le domaine nucléaire.

La création d'un monde plus sûr, à notre avis, sous-entend avant tout que soient détruites les armes nucléaires, chimiques et autres armes de destruction massive, que soient réduites très sensiblement la quantité de forces armées et d'armements classiques et, par conséquent, les dépenses militaires; que soient démantelées les alliances militaires et les bases militaires en territoires étrangers; que toutes les troupes se trouvant à l'étranger soient rapatriées et que soient créés les mécanismes nécessaires en vue d'empêcher toutes formes d'agression pour que le niveau des armements dans le monde soit maintenu au niveau le plus bas.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est l'un des problèmes les plus urgents en ce qui concerne le maintien de la sécurité dans le domaine militaire. Parmi les mesures importantes que l'on pourrait prendre en vue de réduire le niveau des rivalités militaires pourraient figurer la création de zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques, où la concentration d'armes serait faible, et le retrait des armes offensives les plus dangereuses des régions où les alliances militaires se trouvent en contact direct.

Il est évident que les questions que j'ai énumérées n'épuisent pas la liste des problèmes dont la solution devrait faire partie intégrante du processus si complexe du désarmement et de la création d'un système de garantie de sécurité dans tous les domaines militaires. Nous pensons toutefois qu'elles touchent des problèmes assez vastes pour faire partie d'un dialogue mondial dont le but devrait être de créer un monde libéré de l'arme nucléaire et de la non-violence en tant que condition indispensable à la survie de notre civilisation.

Nous partons de l'idée que la dimension militaire de la sécurité doit se situer dans un contexte global et tenir dûment compte des niveaux d'armements quantitatifs et qualitatifs et des différents aspects régionaux et mondiaux, et que des progrès pourront être réalisés par étape en abordant l'un après l'autre différents domaines et divers types d'armes.

Une condition clef de succès est qu'à chaque étape du processus de désarmement, on essaye de renforcer systématiquement la sécurité tout en maintenant un niveau d'armements et de forces armées aussi bas que possible. Il faudrait supprimer tout déséquilibre ou asymétrie qui existe dans les structures actuelles des forces armées et des armements lorsqu'on procédera à leur réduction, conformément au principe de la défense non offensive.

On pourrait instaurer une garantie importante de la sécurité militaire par l'adoption de mesures spécifiques pour prévenir une guerre nucléaire, en acceptant en premier lieu d'assumer l'obligation juridique internationale de ne pas avoir recours en premier aux armes nucléaires ou classiques, dans quelque condition ou quelque situation que ce soit.

L'application d'une longue liste de mesures propres à renforcer la confiance, une solution constructive aux problèmes relatifs au contrôle et à la vérification et à l'application des accords de limitation des armements et de désarmement, et la

M. Murin (Tchécoslovaquie)

nécessité de renforcer la transparence dans le domaine militaire, y compris la comparabilité des doctrines et des budgets militaires sur une base défensive sont des mesures étroitement liées aux progrès réalisés dans le domaine du désarmement.

La garantie de la sécurité dans le domaine militaire, en premier lieu au moyen de mesures pratiques de désarmement, est sans aucun doute le problème le plus complexe des relations internationales contemporaines, et tous les gouvernements doivent s'efforcer de lui apporter une solution satisfaisante. Il apparaît de plus en plus qu'un changement radical est possible dans ce domaine.

Dans quelques semaines devrait être signé au niveau le plus élevé un traité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination de missiles à courte et à moyenne portées, étape d'une grande importance historique dans le contexte général du désarmement. Il semble possible d'accélérer l'élaboration et la conclusion d'une convention interdisant et éliminant les armes chimiques. Des espoirs de voir s'engager les négociations en matière de désarmement à l'échelle européenne commencent également à poindre actuellement.

Dans le contexte de ces importantes initiatives, il nous semble particulièrement opportun d'utiliser toutes les possibilités d'intensifier encore les efforts multilatéraux en matière de désarmement et de chercher à internationaliser les négociations sur les différents problèmes de désarmement. Il conviendrait également de renforcer véritablement l'efficacité de l'ensemble du mécanisme international des Nations Unies dans ce domaine.

A la réunion de Prague du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats Membres du Pacte de Varsovie, des propositions concrètes ont été avancées pour intensifier les travaux de la Conférence du désarmement de Genève et il a été recommandé que tous les aspects des travaux de cette conférence soient examinés à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra l'année prochaine.

Nous souhaiterions que les initiatives que nous présentons soient considérées comme faisant partie intégrante des efforts conjointement déployés pour adopter des mesures concrètes qui assureraient le bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble du mécanisme international de maintien de la sécurité.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

Le règlement aussi rapide que possible et la prévention de nouveaux conflits régionaux sont une condition très importante de garantie de la sécurité des peuples du monde. L'adoption de mesures pour lutter efficacement contre le terrorisme international et le limiter serait aussi une composante essentielle du système de sécurité. La notion de système universel de paix et de sécurité internationales se fonde sur la nécessité de renforcer l'efficacité du mécanisme de sécurité collective des Nations Unies en matière de règlement pacifique des différends et des conflits internationaux et sur la nécessité, particulièrement de nos jours, de prévenir ces conflits en temps opportun.

Il est tout à fait évident que c'est le renforcement des fonctions préventives du système de sécurité qui revêt aujourd'hui l'importance la plus décisive. Nous nous félicitons de constater que cette attitude fait son chemin désormais aux Nations Unies, comme en témoigne l'élaboration de la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales et les progrès enregistrés dans l'élaboration de la Déclaration sur la prévention des conflits internationaux.

Nous estimons qu'une telle approche devrait, en dernière analyse, aboutir à la création d'un système unifié de garantie de sécurité collective de notre monde contemporain. Nous pensons qu'à cet égard la proposition de créer, sous l'égide des Nations Unies, un mécanisme de contrôle de la situation militaire dans les régions de conflit, mérite de retenir notre attention. Il conviendrait également d'utiliser de façon plus poussée l'institution des observateurs militaires des Nations Unies et des forces de maintien de la paix des Nations Unies, de créer un centre multilatéral des Nations Unies pour la réduction des risques de guerre et d'établir un lien direct entre les Nations Unies, les membres permanents du Conseil de sécurité et le Président du Mouvement des pays non alignés.

Les intérêts fondamentaux des Etats en matière de sécurité sont par ailleurs étroitement liés à la solution des problèmes économiques mondiaux. La tendance croissante à l'inégalité dans le développement et dans les termes de l'échange représente actuellement une menace à la sécurité et à la paix mondiales puisqu'elle entraîne une exacerbation du sous-développement, l'aggravation de l'endettement extérieur et l'apparition d'autres facteurs économiques qui rendent plus aiguës les tensions internationales.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

Le caractère universel de l'économie mondiale et l'interdépendance de tous les participants à la division internationale du travail exigent une unification des efforts afin d'assurer la sécurité économique internationale.

Nous partons de l'idée qu'une sécurité économique plus grande peut être obtenue grâce à une restructuration des relations économiques internationales, notamment dans les domaines financier et monétaire, et ce sur une base équitable et démocratique dans l'intérêt de tous les pays, y compris des pays en développement. Ce résultat peut être atteint par l'instauration d'un nouvel ordre économique international et l'élimination du sous-développement, ce qui permettrait de régler de façon équitable les problèmes relatifs à la dette extérieure.

En d'autres termes, les relations économiques internationales doivent être assainies et libérées de tout ce qui entrave une coopération économique équitable et peut engendrer de nouvelles tensions ainsi qu'une déstabilisation grave pouvant avoir des conséquences dans les domaines économique et autres.

Une importante contribution des Etats à la réalisation de ces objectifs consisterait en la réaffectation des fonds libérés, grâce à un désarmement véritable, aux besoins du développement économique et social. Nous pensons, à cet égard, qu'il est indispensable d'accorder la plus vive attention aux conclusions auxquelles est parvenue la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement ainsi qu'aux questions liées à la création d'un mécanisme international approprié et aux problèmes relatifs à la conversion à des fins pacifiques des installations industrielles à but militaire.

La création d'un système de sécurité générale permettrait également d'assurer une égalité véritable dans la coopération entre Etats dans les domaines social, humanitaire et des droits de l'homme. Une telle coopération devrait avoir pour objectif la pleine mise en oeuvre des droits de l'homme fondamentaux, tels le droit à la vie et au travail, les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels dans leur globalité et leur interrelation dans le respect de la souveraineté des Etats et l'élimination de toutes les formes de discrimination, d'apartheid, de racisme, de nationalisme et de chauvinisme, ainsi que de propagande belliqueuse.

Il nous semble indispensable d'accorder toute l'attention voulue aux mesures visant à mettre fin à toutes les violations flagrantes des droits de l'homme qui portent préjudice aux relations entre Etats et peuvent mettre en péril la sécurité

M. Murin (Tchécoslovaquie)

internationale. Nous sommes en faveur d'un vaste dialogue international sur tous ces problèmes à une échelle mondiale ainsi que dans le contexte paneuropéen.

Autre condition indispensable de la sécurité et du développement de notre civilisation : la protection de l'environnement tant au niveau national qu'au niveau international.

L'interdépendance et l'unicité du monde contemporain se font de plus en plus jour dans tous les domaines de l'activité humaine et notamment dans le secteur de l'environnement. Les facteurs écologiques font actuellement partie intégrante des relations internationales et de la vie des Etats en tant qu'éléments importants qui peuvent menacer la sécurité et la stabilité. C'est pourquoi la communauté internationale doit élaborer un cadre de collaboration internationale dans le domaine écologique, susceptible de réduire au maximum les incidences des facteurs négatifs et, tout au contraire, de faire de l'environnement un facteur d'influence positive sur tous les autres domaines des relations internationales.

La menace la plus grave posée à l'environnement est l'existence et l'accumulation d'armes de destruction massive, et surtout d'armes nucléaires. D'autres activités humaines sont également dangereuses pour l'environnement, notamment les technologies industrielles dépassées, l'exploitation excessive des ressources naturelles et la désertification.

Il serait urgent également de chercher à adapter les technologies modernes à l'environnement pour tenir compte des facteurs écologiques. C'est pourquoi il est indispensable de se pencher également sur les problèmes de la sécurité écologique internationale et de la collaboration entre Etats dans ce domaine. A notre avis, la base même de la sécurité écologique internationale se trouve dans une attitude rationnelle face aux ressources naturelles et à leur utilisation tout comme dans une garantie internationale des intérêts écologiques des Etats. Cela, à notre avis, suppose comme conditions préalables l'élaboration d'une stratégie mondiale tenant compte de toute la gamme des problèmes écologiques actuels et prévisibles, d'un plan concret pour les résoudre et l'instauration de principes de coopération internationale dans ce domaine.

A ce propos, nous estimons nécessaire de poursuivre et d'intensifier le vaste dialogue international amorcé en la matière au sein des Nations Unies et dans tous les organes compétents.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

C'est précisément dans cet esprit que nous avons présenté un projet de résolution, transmis aujourd'hui même par les auteurs au Secrétariat pour être distribué en tant que document officiel de la Première Commission.

Ce projet est un appel direct en faveur d'un dialogue vaste et constructif, dégagé de tout esprit d'affrontement, sur les problèmes concernant la sécurité des Etats, de l'ensemble de la communauté internationale en vue d'y apporter une solution efficace.

Nous sommes convaincus qu'une telle discussion pourrait permettre un regard nouveau et réaliste sur de nombreuses questions importantes de la vie contemporaine et contribuerait également à renforcer une coopération mutuellement avantageuse et équitable des Etats dans tous les domaines de la vie internationale et à rehausser le rôle et l'efficacité des Nations Unies en tant que garant universel de la sécurité mondiale.

Je tiens une fois de plus à affirmer que nous sommes tout à fait ouvert aux idées des autres Etats Membres et que nous sommes disposés à coopérer étroitement avec toutes les délégations afin de favoriser l'élaboration d'un texte de résolution sur cette question importante, texte qui pourrait être adopté par consensus.

Mme TOURE (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais au nom de la délégation du Mali vous féliciter très sincèrement pour votre élection à la présidence de la Première Commission. La manière remarquable avec laquelle vous conduisez nos travaux confirme les qualités d'homme de grande expérience en matière politique et diplomatique qui ont guidé la Commission dans son choix.

Ces qualités nous ont permis, dans la première phase de nos travaux, de respecter notre calendrier de travail et de fournir des documents qui, s'ils étaient adoptés par l'Assemblée générale et appliqués par les Etats Membres, permettraient à la communauté internationale d'atteindre l'un de ses objectifs principaux : la paix par le désarmement.

Ma délégation associe les autres membres du bureau à ces félicitations.

Mme Touré (Mali)

La Charte des Nations Unies engage les Etats Membres à unir leurs efforts "pour maintenir la paix et la sécurité internationales". L'Organisation des Nations Unies, créée à l'issue de la deuxième guerre mondiale pour prévenir et écarter toute menace à la paix et à la sécurité internationales, a une responsabilité dans la démarche à suivre pour atteindre cet objectif primordial. Pour permettre à l'ONU de s'acquitter de cette obligation, les Etats Membres doivent éviter de créer des situations conflictuelles en établissant entre eux des rapports basés sur les principes d'ordre politique, juridique, économique et social.

Au plan politique, le respect de l'égalité, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats; la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats; le règlement des différends par des moyens pacifiques et la coexistence pacifique peuvent contribuer dans une large mesure, à instaurer un climat de paix et de confiance dans les relations internationales. Les foyers de tension, qui persistent hélas encore çà et là, ont pour causes profondes la violation de ces principes sacrés inscrits tant dans la Charte de notre organisation que dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

Au plan juridique, le respect de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales constituent des impératifs incontournables pour le renforcement de la sécurité collective.

Cependant, 42 ans après l'adoption de la Charte, la communauté internationale assiste, impuissante, à la violation massive des droits de l'homme à travers le monde, notamment en Afrique australe où l'odieux système de l'apartheid, l'occupation de la Namibie et l'agression continue contre les pays de première ligne entretiennent des sources de tension qui menacent dangereusement la paix et la sécurité internationales.

Au plan économique, la coopération internationale basée sur l'égalité et les avantages mutuels constitue la démarche la plus appropriée pour sortir de l'actuelle crise économique mondiale qui, si elle n'est pas vite résolue, non seulement s'aggravera, mais continuera de faire peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. En effet, la nécessité se fait de plus en plus sentir de réorganiser toutes les structures de l'économie mondiale, afin de parvenir à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, fondé sur la justice, l'équité, l'égalité et l'intérêt mutuel.

Mme Touré (Mali)

Par ailleurs, la détérioration de la situation économique internationale et la disparité croissante entre le Nord et le Sud dont l'une des conséquences est la crise de la dette extérieure, ne sont pas de nature à renforcer la sécurité internationale. Le règlement de cette question qui pourrait intervenir lors de la tenue d'une conférence internationale sur la monnaie et les finances, contribuerait également à instaurer un climat plus confiant dans les relations économiques internationales.

Au plan social enfin, la communauté internationale devrait reconnaître à chaque peuple le droit de choisir librement le système socio-politico-éducatif qui respecte ses traditions et s'adapte à son mode de vie.

Les problèmes de santé, d'éducation, de jeunesse et de bien-être relèvent de l'éthique de chaque peuple et ne devraient pas faire l'objet de pressions ou de pratiques économiques unilatérales, coercitives et discriminatoires.

Pour sa part, le Gouvernement de la République du Mali, en adhérant à la Charte des Nations Unies et à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), n'a fait que confirmer une politique extérieure qui fait partie intégrante de son éthique, car, faut-il le rappeler, le Mali est un pays charnière entre le monde arabo-berbère et l'Afrique subtropicale. Cette situation géographique exceptionnelle a permis au Mali d'adopter une politique extérieure en harmonie avec les aspirations profondes de son peuple, à savoir vivre dans la paix et la quiétude avec l'autre tout en s'enrichissant de sa différence et de son expérience.

Cette politique extérieure est basée essentiellement sur les principes suivants inscrits dans sa constitution et récemment confirmés dans sa charte d'orientation nationale et de conduite de la vie publique : respect de l'égalité, de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats; non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats; non-alignement dynamique et intransigeant; règlement pacifique des différends; bon voisinage positif et coopération économique, basée sur le respect et l'intérêt réciproques.

C'est dire que le Mali, fidèle aux engagements internationaux auxquels il a souscrit volontairement, applique, dans la limite de son champ d'action, la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

Notre commission vient d'adopter et de recommander à l'Assemblée 63 projets de résolution dont 25 sans vote, portant sur des questions qui préoccupent la communauté internationale, car elles vont de la cessation de la course aux

Mme Touré (Mali)

armements et des essais nucléaires au désarmement classique en passant par la conclusion d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques. Cela signifie, pour ma délégation, que la volonté politique existe au niveau des Etats Membres, de parvenir à l'objectif que nous visons tous, à savoir vivre dans un monde de paix, de sécurité et de justice, dans un monde débarrassé de la menace et de l'usage de la force. En proclamant l'année 1986, Année internationale de la paix, l'Assemblée générale, par sa résolution 40/10 du 2 décembre 1985, stipulait qu'il importe de préparer l'humanité à vivre dans la paix, car l'instauration de la paix exige une volonté constante de favoriser entre les peuples du monde une meilleure entente, la coopération, le dialogue et la confiance mutuelle. Notre commission, chargée des questions politiques de désarmement et de sécurité, a une responsabilité dans cette démarche, et ma délégation émet le voeu que les projets de résolution que nous élaborerons sur cette question tiendront compte de ces éléments et feront autant que possible l'objet de consensus.

Le constat que ma délégation a fait sur cette question révèle que les décisions importantes sur lesquelles nous nous prononçons ne font pas l'objet de consensus à cause des appréhensions de certains délégations. Il faut espérer que, dans un avenir très proche, la substance des résolutions qui nécessitent un consensus et qui, à nos yeux, traduisent l'essentiel des aspirations de la communauté internationale, rencontreront l'approbation de tous, afin que les buts et principes de la Charte des Nations Unies connaissent la plénitude de leur application.

La communauté internationale ne doit négliger aucun des moyens constructifs de parvenir à l'objectif, qui vise essentiellement le renforcement de la paix et de la sécurité internationales ainsi que la sécurité des Etats pris individuellement. L'humanité se trouve aujourd'hui à un carrefour de l'histoire. Seul le respect des principes et buts énoncés dans la Charte des Nations Unies peut permettre de faire le bon choix entre les deux possibilités qui s'offrent à elle : accroître l'injustice, l'inégalité, le déni des droits de l'homme, la course aux armements, la menace nucléaire ou bâtir un monde de paix et de bien-être pour tous.

L'amélioration de la situation internationale, notamment sous les aspects que ma délégation vient d'évoquer, est un devoir qui incombe à chacun de nos Etats certes, mais principalement aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité.

Mme Touré (Mali)

Ils doivent en effet, prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation internationale en utilisant notamment, et de manière efficace, les moyens prévus dans la Charte car, de l'avis de ma délégation, une des causes profondes de la crise actuelle et de la menace à la paix est imputable à une certaine désaffection à l'égard des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

Mme Touré (Mali)

Cependant, l'espoir est permis dans la mesure où le dialogue instauré entre les deux superpuissances, s'il se poursuivait dans les conditions actuelles de volonté politique manifeste, augure des perspectives nouvelles de confiance réciproque, prélude à une détente du climat international. Les échos qui nous parviennent de Genève, Moscou et Washington nous autorisent à entretenir cet espoir.

Ces lendemains meilleurs que nous appelons de tous nos voeux verront alors les guerres injustes, les ingérences dans les affaires intérieures d'autres Etats, les agressions caractérisées contre les peuples d'Etats indépendants, l'odieux système de l'apartheid, l'inégalité dans les relations économiques internationales, la violation massive des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'estomper dans la nuit d'une époque à jamais révolue.

M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous dire notre gratitude pour la manière harmonieuse et efficace dont vous présidez aux destinées de notre commission. Nous entendons coopérer très étroitement avec vous au cours de ces derniers jours de travail de la Commission.

Ma délégation souhaite présenter la position de la République fédérale d'Allemagne sur les points 71 et 73 de l'ordre du jour, qui traitent de la sécurité internationale. Mes observations complètent celles qui ont déjà été faites par le représentant du Danemark au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne le 19 novembre devant cette commission.

Le débat sur les questions de sécurité internationale est traditionnellement axé sur la Charte des Nations Unies et, plus précisément, sur la manière dont peut être renforcé le rôle de la Charte dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Maintenir et préserver la paix et la sécurité internationales, telle est la tâche première des Nations Unies. Comme le stipule le tout premier article de la Charte. La Charte donne une définition large de la paix internationale : elle interdit toute forme de guerre comme moyen politique; elle exige de tous les membres de l'Organisation qu'ils s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat; elle demande le règlement des différends par des moyens pacifiques de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

M. Schmidt (RFA)

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies, constitue également le pilier de la politique étrangère et de sécurité de la République fédérale d'Allemagne. C'est le principe directeur de notre participation active aux travaux des Nations Unies.

L'interdépendance croissante des Etats, dont nous sommes tous conscients, se répercute inévitablement sur la paix et la sécurité internationales. Nous ne pouvons plus réaliser ces objectifs isolément. Aucun Etat ne doit essayer de garantir sa propre sécurité aux dépens des autres Etats. La nécessité d'une coopération internationale est manifeste dans ce domaine - nécessité que souligne aussi l'importance croissante des Nations Unies. La République fédérale d'Allemagne est disposée à participer activement et dans un esprit réaliste à la réalisation de l'objectif premier des Nations Unies : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous n'avons cessé d'appuyer tous les efforts faits pour renforcer les Nations Unies et, notamment, leur rôle indispensable dans le maintien de la paix et de la sécurité et dans la promotion de la coopération internationale. Nous nous félicitons de toutes les propositions concrètes allant dans ce sens. Etant donné la structure de notre organisation, nous estimons, cependant, que les nouvelles propositions doivent être abordées par les organes compétents des Nations Unies. Si la plupart des questions inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies intéressent aussi d'une manière ou d'une autre la paix et la sécurité internationales, il ne faut pas en déduire pour autant que la Commission, quoique dotée d'un mandat qui la rend compétente sur les questions de désarmement et de sécurité internationales, doive aussi discuter d'autres questions pour lesquelles il y a des organes beaucoup plus compétents.

Conformément au mandat de la Commission, je ferai quelques remarques sur la situation actuelle en matière de sécurité internationale telle que nous la voyons, et ensuite j'indiquerai quels sont les domaines où la Première Commission pourrait et devrait, à notre avis, envisager d'adopter des mesures concrètes.

Si nous faisons le bilan de la conduite des Etats dans le cadre établi par la Charte, force est de constater que, en dépit des déclarations de respect des principes énoncés dans la Charte par tous les Etats Membres des Nations Unies, dans la pratique, les politiques des Etats ne sont pas toujours conformes à ces principes. Cela crée une menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Schmidt (RFA)

Il y a toujours beaucoup de guerres dans le monde, sources de mort et de souffrances. Dans différentes régions du monde, la menace ou l'emploi de la puissance militaire continuent sans relâche, l'invasion et l'occupation de pays, contre la volonté de leur peuple et en contradiction des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, se poursuivent. Les moyens pacifiques n'ont pas été suffisamment utilisés pour régler ces conflits régionaux.

Dans ce contexte, le droit inhérent à la légitime défense individuelle ou collective conformément à l'Article 51 de la Charte demeure un élément crucial de la sécurité internationale et la base sur laquelle doivent se fonder nos efforts. Mon pays a établi sa défense dans le cadre du Traité de l'Atlantique nord, qui a un caractère purement défensif, son objectif primordial étant d'éviter la guerre sous toutes ses formes, classique ou nucléaire.

Le recours à la force militaire ne pouvant être justifié qu'à des fins de défense, ces forces doivent être structurées et déployées de manière à ne pouvoir être utilisées qu'à des fins défensives. Seules des stratégies défensives sont légitimes. La structure des forces, ainsi que la stratégie de l'alliance de l'Atlantique nord, correspond à cette exigence. Le monde serait beaucoup plus sûr si ce principe était appliqué partout. Dans ce contexte, nous avons noté avec grand intérêt les déclarations faites récemment par le Secrétaire général Gorbatchev, qui semblent témoigner d'une évolution de la pensée soviétique.

Comme je l'ai déjà dit, des efforts individuels ne suffisent plus pour garantir la paix et la sécurité. Les solutions coopératives doivent intervenir de plus en plus; nous devons nous efforcer, notamment aux Nations Unies, de trouver des solutions communes au plus grand nombre possible de questions liées à la sécurité. L'Est et l'Ouest ont tout à gagner de la coopération, alors que l'affrontement ne peut que les empêcher de progresser.

Nous sommes fermement convaincus que, dans un premier temps, une nouvelle structure coopérative en matière de sécurité pourrait être créée par les deux superpuissances, dans l'intérêt de tous les Etats. Nous estimons qu'il existe tout un champ de possibilités en matière de coopération, et tout d'abord, dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Notre objectif est d'aboutir à un équilibre militaire stable au niveau de forces le plus faible possible. Les déséquilibres doivent être éliminés en supprimant les forces excédentaires. Les accords de désarmement et de contrôle des armements peuvent ainsi contribuer à renforcer la stabilité et à réduire le risque de guerre.

M. Schmidt (RFA)

Les mesures qui accroissent la transparence et instaurent la confiance servent le même objectif. Ma délégation a exposé en détail sa position sur les questions du désarmement devant cette commission au cours d'une intervention antérieure. Je m'en tiendrai donc à ces brèves remarques. J'ajouterai, toutefois, que nous attendons avec intérêt un accord vérifiable sur l'élimination de tous les missiles nucléaires de portée intermédiaire tant américains que soviétiques. Un tel accord constituerait un précédent très encourageant pour les efforts restant à faire dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements.

Les accords de désarmement et de contrôle des armements n'élimineront certes pas les causes de conflit, mais peuvent contribuer à réduire les tensions et à créer un climat propice au règlement des conflits par des moyens pacifiques. Nous ne pourrions enregistrer des progrès significatifs dans le domaine de la sécurité internationale que si nous renforçons les nombreuses structures déjà existantes en matière de sécurité visant au maintien de la paix, à la prévention de la guerre, au dialogue, à l'instauration de la confiance et à la coopération. Il convient de souligner combien il est important de respecter et d'honorer le droit international et les engagements pris par les Etats. Leur application doit être garantie non seulement dans les relations internationales mais aussi dans les affaires intérieures. La sécurité sans respect des droits de l'homme est inconcevable. Remplacer les anciens slogans par des nouveaux ne fera que détourner l'attention de la question du non-respect des engagements pris.

M. Schmidt (RFA)

Le règlement des conflits par des moyens politiques peut être stimulé par une approche régionale adaptée à une situation donnée dans chaque cas. Les organisations régionales peuvent jouer un rôle significatif dans ce contexte. En Europe, la Communauté européenne a donné un exemple de coopération toujours plus étroite et, en fait, d'intégration. Le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) auquel participent presque tous les Etats européens ainsi que les Etats-Unis et le Canada, a encouragé la coopération sur une base plus large.

L'objectif de cette coopération est d'établir un ordre pacifique européen qui ne soit pas fondé sur la suprématie, des revendications de prédominance ou les privilèges de sécurité d'une partie, mais sur la conciliation pacifique des intérêts de tous les Etats concernés, ce qui, à long terme, permettrait aussi de surmonter les conséquences de systèmes sociaux et politiques différents et de la division de l'Europe. Cette approche pourrait servir de modèle.

Le rôle des Nations Unies dans le règlement des conflits régionaux va, naturellement, bien au-delà du mandat de cette commission. Je tiens simplement à mentionner ici le rôle central du Conseil de sécurité à cet égard. Mon pays, qui est maintenant membre de cet organe important des Nations Unies, s'associe aux efforts visant à mettre fin aux conflits militaires et à encourager les solutions pacifiques. Je tiens aussi à rendre hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour les efforts inlassables de médiation et de diplomatie tranquille qu'ils déploient. En fait, le Secrétaire général demeure, comme il l'a dit lui-même, la seule voie de communication entre les parties impliquées dans un certain nombre de conflits que je n'ai pas à énumérer ici. C'est pourquoi son rôle doit être renforcé. Il faut notamment lui donner les moyens qui lui permettront de mener une diplomatie préventive.

Pour résumer, je dirai que nous avons dans la Charte les principes sur lesquels devraient reposer la paix et la sécurité internationales et un cadre institutionnel pour toutes les mesures visant à instaurer la paix et la sécurité. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous devons jeter un pont sur le fossé qui sépare encore ces principes des réalités de la vie internationale. Construisons ce pont pierre par pierre. Parlons de mesures concrètes. Prises individuellement, elles peuvent paraître modestes mais, prises collectivement, elles nous feront peut-être progresser. Commençons tout de suite.

M. BLANC (France) : Le représentant du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies a, au titre de la présidence des Douze, exprimé hier le point de vue commun des pays membres de la communauté européenne sur les questions de la sécurité internationale, et c'est par conséquent le nôtre. Aujourd'hui, ma délégation voudrait seulement ajouter quelques observations sur ces questions particulièrement importantes, car directement liées à notre loi commune, à savoir la Charte des Nations Unies.

Je partirai de la constatation d'une prise de conscience à l'échelle internationale quant à la nécessité de renforcer les conditions de la sécurité internationale. Les exemples en sont multiples, et le premier que l'on cite, ces derniers temps, c'est évidemment la perspective d'une rencontre au sommet entre les Etats-Unis et l'URSS, accompagnée de la signature du traité concernant l'élimination de leurs forces nucléaires intermédiaires. Il est évidemment trop tôt pour juger des effets réels de cette rencontre, que nous apprécierons le moment venu en nous plaçant du point de vue spécifique de la France et plus généralement de l'Europe.

Mais le temps du monde bipolaire est révolu. Les deux plus grandes puissances ne peuvent déterminer à elles seules le cours des relations internationales.

Leur concours est nécessaire, indispensable, primordial sur certains points. Il ne saurait être suffisant. De diverses façons, chaque pays est conduit, à partir du point de vue qui est le sien, à apporter sa contribution à un travail permanent de renforcement de la sécurité internationale sous tous ses aspects.

Il est normal que chacun ait son avis sur la question, et donc que le débat soit très ouvert. Pour la clarté de la discussion, il convient de souligner que, selon nous, il n'est pas possible, il n'est pas souhaitable, de laisser penser que, par une sorte de mutation, de basculement, l'on puisse aujourd'hui réorganiser les conditions de la sécurité sur une nouvelle base dite globale ou générale. Le seul moyen d'avancer vraiment est, à notre avis, de consolider la Charte des Nations Unies en partant du comportement effectif des Etats qui y souscrivent et qui doivent donc la respecter dans toutes ses dispositions.

On veut souligner à nouveau aujourd'hui la nécessité de développer le multilatéralisme. A vrai dire, qui se déclare hostile au multilatéralisme? C'est par définition la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. La vraie difficulté, c'est d'en faire une pratique efficace et adaptée aux vrais enjeux du

M. Blanc (France)

moment. Faut-il rappeler que la France est favorable au renforcement du rôle et de l'efficacité des organes des Nations Unies?

Le grand débat auquel nous invite la situation internationale actuelle ne saurait, en tout état de cause, nous inciter à la complaisance, qu'il s'agisse du passé ou de l'avenir.

Si nous considérons les développements récents, nous devons constater la persistance de situations graves que personne ne peut ignorer, et que l'on ne saurait régler par de bonnes paroles ou par simple décret.

La persistance très préoccupante de conflits régionaux graves conduit à constater qu'au Cambodge, en Afghanistan, au Proche-Orient, en Afrique australe, et dans le conflit Iran-Iraq, aucune solution n'a encore été trouvée. Seul signe positif, peut-être, le rôle indispensable des Nations Unies est, dans certains cas, mieux reconnu, et en particulier celui du Conseil de sécurité. Mais ce progrès doit encore être confirmé dans les faits, et généralisé. Voilà en tout cas une première direction pour agir.

Mais dans cette enceinte, il me faut surtout rappeler l'énormité du travail qui reste à accomplir en matière de désarmement où, d'une certaine façon, on peut dire que les choses ne font que commencer. Il est trop tôt, il est bien trop tôt pour crier victoire. La relance des rapports entre l'Est et l'Ouest ouvre des perspectives favorables, personne ne le nie. Mais, deux ans après le Sommet de Genève, il faut bien constater que l'on n'a pas encore commencé à traiter de manière concrète le danger principal, à savoir la surabondance des armements stratégiques offensifs des deux plus grandes puissances. Voilà donc une autre direction prioritaire, où l'action des deux plus grandes puissances est urgente et indispensable.

Selon nous, le vrai programme de renforcement de la sécurité internationale est déjà inscrit dans l'actualité la plus immédiate, et dépend de l'action concrète des Etats. Il a pour noms règlement des conflits, renforcement de la solidarité internationale et mesures effectives et vérifiables de désarmement. C'est dire que l'on en revient, encore et toujours, aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. C'est dire que nous n'avons pas besoin aujourd'hui de nouvelles règles, de nouvelles priorités ou de "nouvelles pensées", mais de mise en oeuvre, de respect des principes et de mécanismes efficaces.

M. Blanc (France)

Les considérations qui précèdent commandent notre analyse de la proposition faite par l'Union soviétique et les autres pays du Pacte de Varsovie visant à établir un système général de paix et de sécurité internationales, dont je voudrais traiter maintenant.

M. Blanc (France)

Cette proposition peut être analysée de deux points de vue : celui de l'URSS et celui des Nations Unies.

En tant qu'élément de la politique de l'Union soviétique à l'égard des Nations Unies, les récentes et nombreuses déclarations des responsables de l'URSS, y compris au plus haut niveau, doivent être accueillies avec le plus grand intérêt. Après des années, voire des décennies de désaccord sur des points très importants, liés au fonctionnement même des Nations Unies, nous notons un langage parfois nouveau qui permet d'espérer que les désaccords fondamentaux, hérités pour certains de la période maintenant lointaine de la guerre froide, pourront enfin être dépassés. La France accueille favorablement cette volonté de coopération manifestée de façon appuyée par l'une des deux puissances les plus armées, membre fondateur des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité. Elle est prête, pour sa part, à poursuivre ses consultations avec l'URSS sur tous les points que celle-ci a abordés dans ses récentes interventions, et à étudier ces propositions dans les instances appropriées des Nations Unies. Le dialogue et la coopération entre la France et l'URSS au sein des Nations Unies sont anciens, fructueux et utiles pour la pleine application de la Charte. Ils n'ont jamais été remis en cause, même dans les moments les plus difficiles. Nous souhaitons qu'ils se développent dans les meilleures conditions.

Si l'on se place maintenant du point de vue de l'intérêt bien compris de l'Organisation des Nations Unies, il faut dire que la démarche proposée par l'Union soviétique soulève, de notre part, trois objections de fond, que je voudrais maintenant exposer en toute clarté.

Premièrement, là où il faudrait tenir compte des complexités inhérentes à la situation internationale, la proposition soviétique tend à simplifier les choses à l'excès. Il faut relever, en particulier, l'idée selon laquelle le système général de paix et de sécurité internationales devrait aller de pair avec la disparition des armes nucléaires. Cette corrélation tend une fois de plus à remettre en cause le principe même de la dissuasion. Le point de vue de mon pays sur le sujet est bien connu, et je ne souhaite pas y revenir aujourd'hui. Sans qu'il soit nécessaire d'en débattre davantage, la France s'en tient à la réalité des faits et aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, à savoir ses articles 2, 51 et 52, qui gardent toute leur valeur.

M. Blanc (France)

Deuxièmement, là où, inversement, il faudrait être simple, la proposition soviétique tend à compliquer inutilement les choses. Les diverses déclarations soviétiques se réfèrent, en effet, aux vertus du dialogue, aux effets de l'interdépendance et à la nécessité d'institutionnaliser la coopération internationale dans tous les domaines. A en juger par les seules indications disponibles jusqu'à présent, le projet de texte proposerait un ensemble de formules générales, vagues, voire indéfinissables qui ne correspondent pas au texte de la Charte et tendent en fait à l'affaiblir et à estomper le rôle central de l'Organisation des Nations Unies. D'après ce que nous avons pu lire jusqu'à présent, il nous paraît important de rappeler que le non-recours à la force et le règlement pacifique des conflits sont des obligations de la Charte et non des solutions dites raisonnables ou des mesures parmi d'autres. De même, l'insistance sur le rôle des Etats dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales tend à occulter la responsabilité principale dans ce domaine confiée par la Charte au Conseil de sécurité. En dépit des affirmations par lesquelles les auteurs de ce texte, qui n'a pas encore été présenté officiellement, assurent vouloir confirmer la Charte, l'expérience montre depuis longtemps que ce genre de tentative, pour la paraphraser ou la compléter, conduit à l'affaiblir, à en modifier le sens ou l'équilibre.

Troisièmement, enfin, et pour en rester à l'essentiel, nous ne pouvons souscrire à la méthode que propose l'URSS pour mettre en place un tel système général. Le recours à un groupe d'experts reviendrait, en effet, à confisquer le débat sur la sécurité internationale où chaque pays a son rôle à jouer, dans le plein respect de sa souveraineté, pour le confier à quelques experts partant d'idées préconçues. Au nom même des règles de fonctionnement des Nations Unies, de la transparence nécessaire en la matière et en raison de la gravité de l'enjeu, une telle démarche ne nous paraît pas acceptable : en effet, de quels experts s'agirait-il et pour quoi faire? Les meilleurs groupes d'experts disponibles, ce sont les organes existants des Nations Unies.

L'Union soviétique voudrait transformer d'un coup les Nations Unies en partant du haut vers le bas. Nous partons, pour notre part, d'une démarche exactement inverse. Emanation vivante d'une société internationale particulièrement complexe que personne n'est aujourd'hui en mesure de dominer, l'Organisation des

M. Blanc (France)

Nations Unies doit renforcer progressivement son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité grâce au respect rigoureux et quotidien de la Charte par tous les Etats Membres.

Rien que la Charte, mais toute la Charte : 40 ans après son adoption, le texte constitutif de la société internationale moderne a encore tout son avenir devant lui, et mérite comme au premier jour une totale et confiante adhésion, qui se suffit à elle-même.

Le PRESIDENT : Avant de lever la séance, j'informe les représentants que les délégations suivantes se sont inscrites pour prendre la parole à la séance de cet après-midi : Maroc, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Bulgarie, Ghana.

La séance est levée à 12 h 10.